

Accompagner durablement la filière bois énergie

Privilégier la valorisation des bois locaux



Le développement des réseaux de chaleur biomasse, notamment de forte puissance, implique une constante augmentation des besoins en bois énergie. Afin de répondre à la demande, tout en préservant cette ressource renouvelable, il est nécessaire de faire le lien entre les besoins des chaufferies et les ressources du territoire. Dans le cadre de sa charte forestière de territoire, le Parc a initié, en partenariat avec de nombreux acteurs, un projet visant à développer la filière bois énergie, dans un souci de circuit de proximité et de valorisation des bois locaux. Il s'agit pour le territoire du Parc de poursuivre sa participation à l'alimentation en bois des réseaux de chaleur des centres urbains de la vallée de Seine (Le Havre, Rouen) tout en garantissant aux communes plus rurales de pouvoir disposer d'une ressource locale disponible pour leurs chaufferies.

Les objectifs portent, en premier lieu, sur la mobilisation de volumes de bois supplémentaires afin d'alimenter les chaufferies biomasse du territoire ou situées à proximité et ce, dans une logique de circuits de proximité. Ceci, bien entendu, dans le cadre d'une gestion durable de la ressource afin d'assurer la pérennité du gisement local, tout en préservant la biodiversité et les paysages. C'est pourquoi, le Parc s'est entouré de partenaires techniques à même d'accompagner les propriétaires forestiers et les agriculteurs détenteurs de cette ressource, dans une gestion durable de leurs boisements, qu'ils soient forestiers ou bocagers.

Un diagnostic préalable des disponibilités en bois sur le territoire est réalisé par la Fédération nationale des communes forestières, avec la mise en œuvre d'un plan d'approvisionnement territorial, complété par l'analyse de l'approvisionnement actuel des chaufferies bois du territoire par Biomasse Normandie. À partir de ces éléments, le Centre régional de la propriété forestière et la Chambre d'agriculture sollicitent des propriétaires forestiers privés et des agriculteurs, afin de les encourager à récolter des bois destinés à l'énergie dans le cadre de l'élaboration de documents de gestion durable.

L'Ademe soutient financièrement l'ensemble de cette démarche à travers le dispositif Dynamic Bois et intervient en aval en subventionnant le reboisement des parcelles récoltées. Les propriétaires forestiers sont ainsi incités à réaliser des plantations ou à favoriser la régénération naturelle des peuplements forestiers récoltés, avec l'objectif de produire du bois d'œuvre qui pourra être mobilisé à terme dans les filières de la construction bois notamment. Ils peuvent compter, pour ce faire, sur l'accompagnement de gestionnaires forestiers professionnels.

Les Défis Ruraux et l'Agence locale de l'énergie et du climat de l'Eure se chargent d'informer les collectivités locales qui souhaitent mettre en œuvre des projets de chaufferies bois, afin qu'elles puissent s'appuyer sur la filière locale pour l'approvisionnement de ces projets.

CONGRÈS
des PARCS
2018
10 | 11 octobre

Relations urbain – rural,
les Parcs explorent
de nouveaux horizons

Contact

Maison du Parc
Pôle Valorisation d'une économie
de proximité
BP 13
76940 Notre-Dame-de-Bliquetuit
contact@pnr-seine-normande.com
Tél. : 02 35 37 23 16
pnr-seine-normande.com

